



Co-funded by  
the European Union

## D5.2 - Cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt Adapto+

[Projet LIFE23-CCA-FR-LIFE\_adapto\_plus]

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>Objet et contexte .....</b>	<b>3</b>
1.1	Objet de l'AMI .....	3
1.2	Contexte général .....	4
1.3	Les projets LIFE Adapto et Adapto+ .....	4
1.4	Les objectifs de l'Appel à Manifestation d'Intérêt.....	5
<b>2</b>	<b>Ce que propose l'AMI Adapto+.....</b>	<b>6</b>
2.1	Accès à la méthodologie et aux outils Adapto+ .....	6
2.2	Un accompagnement technique dédié .....	6
2.3	Des leviers pour faciliter et valoriser les projets .....	7
<b>3</b>	<b>Calendrier.....</b>	<b>8</b>
<b>4</b>	<b>A qui s'adresse l'AMI et conditions d'éligibilité .....</b>	<b>8</b>
4.1	Porteurs de projet éligibles .....	8
4.2	Conditions d'éligibilité.....	9
<b>5</b>	<b>Modalités et critères de sélection des candidatures .....</b>	<b>10</b>
5.1	Procédure de sélection.....	10
5.2	Analyse des candidatures recevables et éligibles .....	11
5.3	Modalités de candidature .....	12
<b>6</b>	<b>Questions, contacts .....</b>	<b>13</b>
<b>7</b>	<b>ANNEXE 1- Formulaire.....</b>	<b>14</b>
7.1	Informations générales sur le porteur de projet .....	14
7.2	Caractéristiques du site .....	14
7.3	Démarche d'adaptation du territoire .....	16
7.4	Caractéristiques du projet.....	16
7.5	Moyens et partenariats .....	17
7.6	Attendus dans le cadre de cet AMI (non évalué lors de la sélection) .....	18
7.7	Remarques complémentaires .....	18
7.8	Pièces jointes .....	18

## 1 Objet et contexte

### 1.1 Objet de l'AMI

Le présent appel à manifestation d'intérêt (AMI) a pour objet de sélectionner et d'accompagner dix territoires littoraux exposés aux aléas côtiers (érosion, submersion marine...) dans leur démarche d'adaptation au changement climatique, en leur permettant d'évaluer la pertinence et les conditions d'intégration et de mise en œuvre de la gestion souple de la bande côtière.

Il s'adresse aux territoires littoraux exposés aux risques côtiers, qu'ils aient déjà engagé une réflexion sur l'adaptation au changement climatique ou qu'ils souhaitent initier une première démarche structurée intégrant la gestion souple.

#### Qu'entend-on par gestion souple de la bande côtière ?

La gestion souple désigne **un mode de gestion du littoral** visant à **préserver et accompagner la mobilité du trait de côte**, en s'appuyant sur le fonctionnement de l'interface terre/mer. Elle repose sur les processus naturels (hydrosédimentaires et écologiques), afin de générer des bénéfices pour les sociétés humaines (atténuation des aléas, résilience, etc.) et les écosystèmes (dunes, plages, marais, estuaires, zones humides) **dans une perspective d'adaptation au changement climatique**. Elle implique la mise en œuvre **d'une démarche intégrée** sur un espace plus large, **la bande côtière**.

Concrètement, cela peut impliquer :

- D'accepter, là où les enjeux le permettent, l'évolution géomorphologique naturelle du littoral (par exemple le recul d'une plage ou d'un cordon dunaire) en redonnant de l'espace de mobilité aux milieux littoraux et arrière-littoraux (dépoldérisation, recul ou abaissement d'ouvrages, ouverture de zones d'expansion, etc).
- De mettre en œuvre des solutions fondées sur la nature, c'est-à-dire des actions qui s'appuient sur des processus naturels et sur le rôle protecteur des milieux littoraux (restauration ou entretien de zones humides et de marais jouant un rôle de zones tampons, gestion de plaines inondables, renforcement de couverts végétalisés, stabilisation et rechargement de systèmes dunaires, etc).
- De faire évoluer, lorsque cela est nécessaire, certains usages ou implantations (activités touristiques, activités agricoles, équipements...) en recherchant des modes d'organisation, des recompositions spatiales ou des localisations mieux adaptés à la mobilité future du littoral, plutôt que de les maintenir à l'identique dans des zones vouées à évoluer.

Cette approche vise donc à **accompagner l'évolution de secteurs du littoral** en s'appuyant sur son **fonctionnement naturel** afin de mieux adapter les territoires littoraux aux effets du changement climatique. Elle peut contribuer à réduire l'exposition aux risques côtiers, mais aussi à préserver la biodiversité, maintenir des usages adaptés et construire une vision partagée du territoire à long terme. Elle ne convient pas à toutes les situations, mais elle doit être **examinée sérieusement en alternative ou aux côtés d'autres options d'aménagement** (défense par ouvrages, repli stratégique, etc) dans le cadre d'une démarche intégrée à l'échelle du territoire, telle que proposée par le projet Life Adapto+.

La gestion souple n'est toutefois pas une solution répondant à tous les enjeux d'adaptation des territoires aux effets du changement climatique : elle doit être appréciée secteur par secteur en fonction des enjeux et des bénéfices possibles.

## 1.2 Contexte général

Sous l'effet du changement climatique, les phénomènes d'érosion et de submersion marine qui concernent naturellement le littoral français sont appelés à s'accélérer et à s'intensifier. Certains territoires font déjà face à des situations de risque important, tandis que d'autres doivent anticiper des évolutions significatives à un horizon de moyen ou long termes (2050-2100), qui transformeront profondément leurs littoraux. Dans les deux cas, l'enjeu est de construire des solutions d'adaptation répondant aux différents enjeux, en s'appuyant sur les marges de manœuvre encore disponibles.

Dans ce contexte, la Stratégie Nationale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SNGITC), la loi Climat et Résilience de 2021 et les travaux sur la révision de la SNGITC fixent des orientations pour mieux anticiper l'évolution du littoral et encourager le développement de démarches d'adaptation, incluant des approches qui articulent gestion des risques, préservation des milieux naturels et évolution/recomposition des espaces et des usages.

## 1.3 Les projets LIFE Adapto et Adapto+

Le projet LIFE Adapto (2017-2022), financé par l'Union Européenne (UE) et porté par le Conservatoire du littoral et le BRGM, a permis de déployer, sur dix sites démonstrateurs, une méthode systémique d'évaluation des options d'adaptation : « laisser-faire » (laisser évoluer le littoral et observer), « résister » (maintenir ou renforcer les ouvrages de protection) ou « s'adapter » (redonner plus d'espace à l'interface terre-mer pour atténuer les effets du changement climatique).

En s'associant à de nouveaux partenaires, parmi lesquels l'INRAE et le Cerema, le projet LIFE Adapto+ (2024-2029), financé par l'UE, le Ministère de la Transition Ecologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature (MTE), et la Banque des territoires, propose de poursuivre l'expérimentation sur une quinzaine de nouveaux sites pilotes pour consolider la méthodologie et pouvoir ainsi la diffuser à plus large échelle. Le présent AMI s'inscrit dans ce second objectif et vise à accompagner dix nouveaux territoires dans cette démarche.



La **démarche Adapto+** propose une méthode structurée pour aider les territoires à évaluer et mettre en œuvre la gestion souple. Elle s'appuie sur plusieurs dimensions complémentaires :

- **Comprendre comment évolue le littoral** : dynamiques naturelles (évolution du trait de côte, aléas, fonctionnement des milieux côtiers et arrière-littoraux) à court, moyen et long termes ;
- **Identifier ce qui est en jeu** : des enjeux humains, économiques et écologiques et des services/bénéfices rendus par les milieux littoraux ;
- **Lire et représenter les paysages littoraux** : comprendre comment les paysages se transforment et s'y projeter, afin de contribuer à construire une vision partagée des évolutions du territoire ;
- **Comparer et évaluer les choix d'adaptation** : construire plusieurs scénarii, analyser les solutions envisageables (solutions fondées sur la nature, évolution des usages, adaptation des ouvrages, etc.) pour éclairer la décision au regard de leurs effets sur les milieux, les usages, et les coûts et bénéfices pour le territoire ;
- **Organiser la gouvernance locale** : structurer un pilotage partagé à l'échelle du territoire entre élus, techniciens, usagers et acteurs du territoire, pour sensibiliser et permettre l'appropriation des enjeux et permettre que les choix soient construits collectivement et durables dans le temps ;
- Mettre en place un cadre de **suivi dans le temps** : suivre l'évolution du littoral et des milieux, mesurer les effets des actions engagées et ajuster les choix au fur et à mesure des évolutions observées.

#### 1.4 Les objectifs de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

Dans l'optique de consolider et de diffuser à plus grande échelle la démarche de gestion souple de la bande côtière, l'AMI poursuit deux objectifs majeurs, déclinés en actions concrètes :

- **Promouvoir la démarche Adapto+ auprès de nouveaux territoires** : constituer une communauté d'acteurs engagés et un réseau de sites, animer des échanges de bonnes pratiques et de retours d'expériences, et proposer un programme de formation destiné à former les acteurs à la gestion souple et renforcer leurs compétences sur ce sujet ;
- **Appuyer le déploiement opérationnel de la gestion souple** : mettre à disposition un guide technique et des outils méthodologiques, apporter un appui technique et méthodologique pour accompagner 10 nouveaux sites pilotes, soutenir la mise en œuvre durable des trajectoires d'adaptation des territoires et mettre en œuvre la démarche sur l'ensemble des sites pilotes.

## 2 Ce que propose l'AMI Adapto+

Les territoires lauréats bénéficieront durant la période d'accompagnement (2027-2029), de plusieurs types d'appui mis à disposition gratuitement dans le cadre du projet LIFE Adapto+.

### 2.1 Accès à la méthodologie et aux outils Adapto+

Les territoires lauréats auront accès :

- Au **guide méthodologique de la démarche Adapto+** et aux principaux outils associés, qui seront présentés lors du webinaire de lancement et mis à disposition des techniciens, élus ou gestionnaires territoriaux ;
- À des **modules de formation** destinés aux élus, techniciens, et partenaires locaux dont le contenu sera adapté aux besoins identifiés lors de la sélection (gouvernance, risques littoraux, analyses multicritères, solutions fondées sur la nature, suivis environnementaux, etc...). Ces modules s'ajoutent à **l'accompagnement technique** décrit ci-dessous. Les modalités pratiques seront précisées ultérieurement.

### 2.2 Un accompagnement technique dédié

L'accompagnement Adapto+ ne se substitue pas à une maîtrise d'ouvrage classique : il vient appuyer spécifiquement la mise en œuvre de la démarche Adapto+ sur le territoire lauréat.

Cet appui, d'environ **45 jours<sup>1</sup> par territoire**, mobilise le Conservatoire du littoral, le BRGM, et le Cerema. Il peut porter notamment sur :

- L'appropriation de la méthode Adapto+ et des outils associés (guide, outils d'aide à la décision...) par les équipes du territoire ;
- L'animation de temps de travail collectifs (ateliers, réunions techniques) pour avancer sur les étapes clés de la démarche (diagnostic, construction et comparaison de scénarios...) ;
- Un regard expert sur les analyses produites localement (diagnostics, scénarios, évaluations des solutions envisagées) ;
- Le cas échéant, un appui à la définition de cahiers des charges ou à la préparation d'études complémentaires en lien avec la démarche Adapto+ ;
- Un appui à la mobilisation des acteurs et à la structuration de la gouvernance locale autour de la démarche.

Pour les territoires ultramarins, l'appui technique sera porté par les équipes nationales et les services locaux ou régionaux du Conservatoire du littoral, du BRGM et du Cerema. Les outils et typologies développés dans le cadre du LIFE Adapto+ ont vocation à être adaptables à la diversité

---

<sup>1</sup> Un exemple sous forme de scénario type pourrait être : 15 jours consacrés au diagnostic, 20 jours à la construction de scénarios, 10 jours à l'animation de la gouvernance

des contextes littoraux, y compris les milieux tropicaux et insulaires ; leur transposabilité sera confirmée avec chaque territoire lauréat au démarrage de l'accompagnement.

La répartition de cet appui dans le temps et selon les thématiques sera définie avec chaque territoire lauréat au démarrage de l'accompagnement, en fonction de ses besoins propres, de son avancement dans la réflexion sur l'adaptation de son littoral et des données disponibles.

#### Livrables attendus :

A l'issue de l'accompagnement, le territoire disposera d'éléments structurants pour orienter sa stratégie d'adaptation, pouvant inclure :

- Un diagnostic de sa situation littorale
- Une méthode de comparaison de scénarios d'adaptation
- Des orientations claires sur la place que peut prendre la gestion souple dans sa démarche d'adaptation.

### 2.3 Des leviers pour faciliter et valoriser les projets

Les territoires lauréats bénéficieront également :

- D'un appui à l'identification des principaux **dispositifs de financement** mobilisables pour la mise en œuvre des actions envisagées, sans se substituer au travail de montage porté par le territoire.
- D'une **intégration au réseau de sites Adapto+** et d'une visibilité nationale, permettant de valoriser la démarche, de favoriser les échanges entre territoires.
- D'une **labellisation potentielle** qui valorisera publiquement l'engagement du territoire dans une démarche de gestion souple.

#### Ce que la démarche impliquera pour les territoires lauréats

L'accompagnement Adapto+ est conçu pour être accessible à des territoires disposant de ressources techniques limitées dans ce domaine. Il repose toutefois sur quelques engagements de la part du territoire, qui seront examinés lors de l'instruction des candidatures :

- La **désignation d'un référent technique**, capable d'assurer le lien avec l'équipe Adapto+ et de mobiliser les acteurs locaux ;
- Une **disponibilité minimale** pour participer aux ateliers, contribuer aux diagnostics et suivre l'avancement de la démarche.

### 3 Calendrier

<b>Lancement de l'AMI</b>	09 Juin 2026
<b>Webinaires d'information</b>	25 Juin 2026
<b>Date limite de candidature</b>	30 Novembre 2026
<b>Annnonce des lauréats</b>	Février 2027
<b>Accompagnement à la mise en œuvre des démarches</b>	2027 – mi- 2029

### 4 A qui s'adresse l'AMI et conditions d'éligibilité

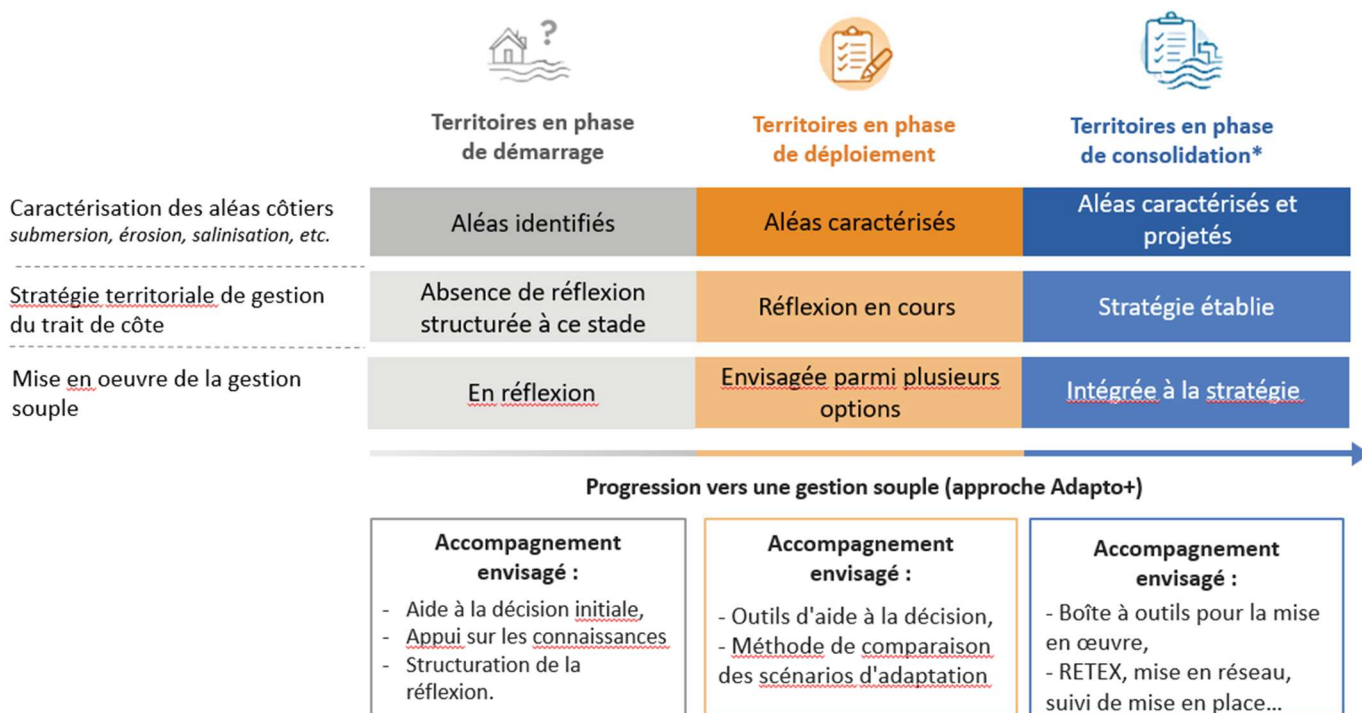
#### 4.1 Porteurs de projet éligibles

L'AMI Adapto+ est ouvert aux **collectivités territoriales littorales et à leurs groupements** (communes, EPCI, syndicats mixtes, etc) de France métropolitaine, de certains DROM et COM<sup>2</sup>. Les projets peuvent être **portés ou co-portés par les collectivités avec un partenaire tiers**. La sélection visera à constituer une promotion de territoires aux profils variés et complémentaires, reflétant la diversité des littoraux et des niveaux de maturité sur l'adaptation.

Plusieurs profils de territoires sont concernés :

- Vous avez commencé à réfléchir à l'adaptation de votre littoral et la gestion souple vous semble une piste à explorer, mais vous ne savez pas encore comment l'évaluer ni la mettre en œuvre ;
- Votre littoral est exposé à la submersion marine, à l'érosion, etc. et vous souhaitez engager une première réflexion structurée sur la façon dont votre territoire pourrait s'y adapter ;
- Votre territoire est engagé dans une réflexion avancée sur l'adaptation de son littoral et souhaite bénéficier d'un appui ciblé sur la gestion souple : selon votre stade d'avancement, vous serez orientés vers l'AMI ou potentiellement vers le dispositif de reconnaissance Adapto+.

<sup>2</sup> Guadeloupe, Martinique, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Sainte-Pierre-et-Miquelon, Guyane, Réunion, Mayotte



\*Selon leur stade d'avancement, les territoires en phase de consolidation seront orientés vers l'AMI ou vers le dispositif de reconnaissance Adapto+.

## 4.2 Conditions d'éligibilité

Pour être éligible, le territoire candidat doit réunir les conditions suivantes :

- Être ou être associé à une **collectivité territoriale ou un groupement de collectivités** disposant d'une compétence directe ou d'un intérêt territorial reconnu sur le littoral concerné (commune littorale, EPCI, syndicat mixte compétent en matière de gestion du trait de côte ou de risques littoraux, etc).
- Être situé en **France métropolitaine, dans un DROM ou une COM, sur un littoral exposé aux aléas côtiers.**
- **Disposer d'un soutien exprimé** (délibération ou lettre d'engagement du représentant légal de la ou des collectivités).

### Ce que l'AMI n'a pas vocation à faire :

L'AMI Adapto+ ne vise pas à :

- ➔ Financer directement des travaux d'aménagement ;
- ➔ Se substituer à une stratégie locale de gestion du trait de côte, à un PAPI ou à d'autres démarches réglementaires et stratégiques portées par le territoire ;
- ➔ Traiter des problématiques sans lien avec l'adaptation du littoral au changement climatique.

Il a pour objectif d'outiller et d'accompagner les territoires dans l'exploration de la gestion souple là où elle est pertinente, en la mettant en perspective avec d'autres modes de gestion et en l'articulant avec les démarches déjà engagées sur le territoire.

## 5 Modalités et critères de sélection des candidatures

### 5.1 Procédure de sélection

La sélection des candidatures dans le cadre de l'AMI Adapto+ se déroule en trois étapes :

#### 1. Recevabilité des candidatures

Les dossiers déposés sont vérifiés au regard des modalités définies en *section 5.3* et notamment :

- Du respect de la date limite de dépôt ;
- De la complétude des pièces demandées (formulaire de candidature, délibération ou lettre d'engagement, annexes le cas échéant).

#### 2. Éligibilité des candidatures

Les dossiers recevables sont examinés au regard des conditions d'éligibilité définies à la *section 4.2*. Les candidatures ne répondant pas à ces conditions ne sont pas instruites au titre de l'évaluation.

#### 3. Évaluation des candidatures

Les candidatures recevables et éligibles sont analysées de manière qualitative au regard des critères présentés à la *section 5.2*.

La sélection vise à retenir dix territoires, en recherchant :

- Une diversité de profils de territoires (types de littoraux, niveaux d'exposition, stades d'avancement) ;
- Un équilibre, autant que possible, entre façades métropolitaines et territoires ultramarins.

La sélection des candidatures est assurée par un comité de sélection réunissant les partenaires du projet LIFE Adapto+. En tant que de besoin, le comité de sélection peut solliciter l'avis d'expertises extérieures, notamment les services déconcentrés de l'Etat ou d'autres organismes compétents en fonction des territoires concernés.

En cas de candidature portée ou réalisée en partenariat avec l'une des structures représentées au comité de sélection, le membre concerné ne participe pas à l'examen ni à la décision relative à ce dossier.

Les dossiers de candidature et les échanges du comité de sélection sont traités de manière confidentielle et ne sont utilisés que pour l'instruction de l'AMI Adapto+, dans le respect de la réglementation en vigueur.

## 5.2 Analyse des candidatures recevables et éligibles

Les candidatures éligibles sont examinées selon trois axes complémentaires.

### Axe 1 : Engagement, gouvernance et capacité à agir

Les critères suivants seront pris en compte :

- **Existence d'un engagement politique clair** de la démarche (délibération ou lettre d'engagement d'un élu ou de l'organe délibérant) ;
- **Désignation d'un référent** technique identifié pour le suivi opérationnel de la démarche ;
- **Capacité du territoire à mobiliser** du temps et des ressources sur la durée de l'accompagnement ;
- **Organisation** prévue pour le pilotage du projet (gouvernance, instances de suivi, articulation avec les services et partenaires) ;
- **Association envisagée des acteurs locaux** (services de l'Etat, acteurs économiques, associations, usagers, habitants...), acceptabilité sociale.

### Axe 2 : contexte du territoire et potentiel pour la gestion souple

Les critères suivants seront pris en compte :

- **Exposition du territoire aux aléas côtiers** (érosion, submersion marine...) et importance des enjeux concernés ;
- Existence, au sein du territoire, d'espaces littoraux ou arrière-littoraux offrant une **marge de manœuvre pour envisager des actions de gestion souple** (milieux naturels ou agricoles, zones tampons, secteurs peu densément urbanisés, etc) y compris la disponibilité de foncier mobilisable par la collectivité ;
- Pour les territoires fortement urbanisés, **identification d'espaces ou de leviers permettant d'envisager des actions de gestion souple** (opportunités foncières, ajustements des documents d'urbanisme, réorganisation de certains usages, etc) ;
- **Caractéristiques écologiques, paysagères** et, le cas échéant, niveau de protection réglementaire des sites pressentis (nature des milieux, richesse en biodiversité, intérêt paysager, statuts de protection, etc).

### Axe 3 : contenu de la démarche et suites envisagées

Les critères suivants seront pris en compte :

- **Clarté des objectifs** poursuivis par la candidature et des questions que le territoire souhaite travailler dans le cadre de l'AMI ;
- Capacité à identifier les **principaux obstacles prévisibles** et anticiper des pistes pour les traiter ;
- Bonne **adéquation** entre la situation actuelle du territoire et les sujets que la candidature souhaite traiter dans le cadre de l'AMI, que le projet soit à un stade encore exploratoire ou déjà plus avancé ;
- Prise en compte, dans la démarche proposée, des **risques côtiers et de leurs évolutions** liées au changement climatique ;
- **Articulation de la démarche** proposée avec les principaux documents et démarches existants sur le territoire (documents d'urbanisme, stratégie de gestion du trait de côte/bande côtière, PPRS, stratégies d'adaptation, etc) ;
- **Perspectives de poursuite** de la démarche à l'issue de l'accompagnement (mise en œuvre d'actions, intégration dans une stratégie territoriale, moyens prévus pour la suite).

## 5.3 Modalités de candidature

### Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature devront être déposés avant le 30 novembre 2026 à 23h59 (heure de Paris).

Le dépôt s'effectue exclusivement en ligne, via la plateforme Démarches Simplifiées, accessible à l'adresse suivante : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/life-adapto-plus-AMI>

Aucun dossier transmis par voie postale ou courriel ne sera accepté.

### Contenu du dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend les éléments suivants :

- Le formulaire de présentation du territoire et du projet (annexe I) dûment complété ; (Obligatoire)
- Une présentation synthétique de la structure porteuse (missions principales, compétences en lien avec le littoral et l'adaptation, principaux partenariats) ;

- Une délibération de l'organe délibérant ou une lettre d'engagement du représentant légal autorisant le dépôt de la candidature et la participation à l'AMI Adapto+ ; (Obligatoire)
- Le cas échéant, une lettre de soutien de partenaires associés à la démarche (autres collectivités, acteurs socio-économiques, associations, etc...) ;
- Des éléments cartographiques et photographiques peuvent être joints en annexe pour illustrer la situation du territoire, les enjeux littoraux et le périmètre concerné par la démarche ;
- La liste des études, diagnostics ou suivis existants en lien avec les risques côtiers et/ou le littoral (avec références ou liens si disponibles).

Les candidats sont invités à construire leur dossier en tenant compte des critères de sélection présentés à la section 5.2.

## 6 Questions, contacts

Pour toute question relative à l'AMI Adapto+, vous pouvez contacter l'équipe projet à l'adresse suivante : [adapto@conservatoire-du-littoral.fr](mailto:adapto@conservatoire-du-littoral.fr)

Un webinar d'information sera organisé après le lancement de l'AMI, le 25 juin 2026, pour présenter la démarche, répondre aux questions des candidats potentiels et préciser les modalités de candidature. Les dates et modalités d'inscription seront communiquées sur le site du Conservatoire du littoral et sur le site du projet LIFE Adapto+.

Les candidats sont encouragés à prendre contact en amont du dépôt de leur dossier s'ils ont des doutes sur leur éligibilité ou sur la pertinence de leur candidature. L'équipe projet pourra les orienter, le cas échéant, vers le dispositif de reconnaissance Adapto+ si leur situation correspond mieux à ce cadre.

Pour préparer leur candidature, les porteurs de projet peuvent consulter :

- Le site du projet LIFE Adapto+ : [Adapto+ - Adapto +](#)
- Les retours d'expérience des sites pilotes du projet LIFE Adapto (2017–2022) : [Adapto, un projet Life initié par le Conservatoire du Littoral](#)

## 7 ANNEXE 1- Formulaire

### 7.1 Informations générales sur le porteur de projet

<b>Nom de la structure</b>	.....
<b>Type (cocher)</b>	<input type="checkbox"/> Commune <input type="checkbox"/> EPCI <input type="checkbox"/> Syndicat mixte <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : .....  Carte Géoportail :
<b>N° Siret</b>	.....
<b>Adresse</b>	..... .....
<b>Code postal</b>	.....
<b>Ville</b>	.....
<b>Représentant légal (nom, prénom, fonction)</b>	NOM : ..... Prénom : ..... Fonction : .....
<b>Référent technique (nom, prénom, service, coordonnées)</b>	NOM : ..... Prénom : ..... Service : ..... Tél : ..... Mél : .....@.....

### 7.2 Caractéristiques du site

<b>Nom(s) du site/secteur concerné</b>	..... .....
<b>Surface approximative (Ha)</b>	.....
<b>Commune(s) et territoires concerné(s)</b>	.....
<b>Type de milieu (cocher)</b>	<input type="checkbox"/> Marais, prés salés, vasière (zones humides littorales) <input type="checkbox"/> Dunes et autre cordons meubles <input type="checkbox"/> Estran meuble, plage <input type="checkbox"/> Récifs <input type="checkbox"/> Mangroves <input type="checkbox"/> Contexte estuarien <input type="checkbox"/> Contexte lagunaire <input type="checkbox"/> Contexte deltaïque

	<input type="checkbox"/> Autre(s) (préciser) : .....
<b>Description des milieux et caractéristiques environnementales</b>	Décrire les principaux milieux présents sur le site et préciser, en particulier, les milieux et éléments remarquables en termes de biodiversité et de paysage (habitats ou espèces patrimoniales, continuités écologiques, paysages emblématiques...) et le cas échéant, indiquer les études, suivis ou diagnostics déjà réalisés sur ces aspects : ..... ..... .....
<b>Caractérisation de l'exposition aux aléas naturels et de l'évolution du site</b>	<input type="checkbox"/> Erosion/recul du trait de côte <input type="checkbox"/> Submersion marine <input type="checkbox"/> Migration dunaire <input type="checkbox"/> Autres (préciser)... Préciser, en quelques lignes, l'exposition actuelle du site aux aléas, la tendance d'évolution observée ou documentée (par exemple : taux de recul, épisodes de submersion, durée d'observation, tendances constatées...) et, si possible, la période d'observation ou de référence : ..... .....
<b>Usages, activités et principaux enjeux présents sur le site</b>	Décrire les principaux usages et activités concernés (habitat, tourisme, activités économiques, agriculture, pêche, conchyliculture, activités de loisirs, etc.) et préciser, en quelques lignes, les principaux enjeux associés (par exemple : population exposée, activités sensibles, patrimoines, infrastructures) ..... .....
<b>Statut(s) de protection et autres dispositifs applicables (cocher et préciser le cas échéant)</b>	<input type="checkbox"/> Aucun <input type="checkbox"/> Natura 2000 <input type="checkbox"/> Site du Conservatoire du littoral <input type="checkbox"/> Parc naturel régional, réserve naturelle, parc naturel marin... <input type="checkbox"/> Autre(s) statut(s) ou dispositif(s) (APPB, ENS, Ramsar, site classé, etc.) Le cas échéant, préciser en quelques mots les principaux objectifs de ces statuts ou dispositifs pour le site (protection d'habitats ou d'espèces, préservation paysagère, etc.) : .....
<b>Cadre réglementaire et documents de référence existants</b>	Présenter, en quelques lignes, les principaux documents de référence et dispositifs existants en lien avec les risques littoraux et/ou l'aménagement du littoral (par exemple : PPR littoraux, programmes d'actions de prévention des inondations, documents d'urbanisme, éventuelle stratégie locale de gestion du trait de côte ou de la bande côtière, etc.) ..... .....
<b>Espaces et leviers offrant une marge de manœuvre pour la gestion souple</b>	Décrire, en quelques lignes, les éléments du territoire qui pourraient offrir des marges de manœuvre pour envisager, le cas échéant, des actions de gestion souple. Il peut s'agir par exemple d'espaces littoraux ou arrière-littoraux peu ou non urbanisés (dunes, plages, marais, zones tampons, secteurs agricoles, etc.), d'éléments de foncier déjà maîtrisés ou susceptibles de l'être par la collectivité, ou de premières pistes de leviers dans les secteurs plus urbanisés (évolutions possibles des usages, ajustements de documents de planification, projets de recomposition spatiale, etc.), même si ces éléments ne sont pas encore précisément définis à ce stade : ..... .....

<b>Cadre foncier (le cas échéant)</b>	Le cas échéant, préciser tout élément de contexte foncier jugé utile à la compréhension du dossier (propriétés majeures, servitudes particulières, contraintes ou opportunités foncières spécifiques au site, etc.) : ..... ..... .....
---------------------------------------	--

### 7.3 Démarche d'adaptation du territoire

<b>Degré d'avancement de la démarche d'adaptation du littoral</b>	Indiquer la situation qui correspond le mieux à votre territoire à la date de la candidature :  <input type="checkbox"/> Vous êtes au tout début de la démarche : il n'existe pas encore de stratégie locale formalisée sur les risques côtiers et l'adaptation du littoral, et vous souhaitez structurer une première démarche.  <input type="checkbox"/> Vous êtes en cours de démarche : une stratégie locale ou une réflexion structurée est en cours d'élaboration (diagnostics, études, concertation, etc.), mais les choix d'options d'adaptation ne sont pas encore arrêtés.  <input type="checkbox"/> Vous disposez déjà d'une démarche avancée : une stratégie locale ou un plan d'action existe et vous souhaitez approfondir, préciser ou mettre en œuvre des options d'adaptation incluant, le cas échéant, des pistes de gestion souple
<b>Questions prioritaires que le territoire souhaite travailler dans le cadre de l'AMI</b>	Décrire en quelques lignes les principales questions que le territoire souhaite éclairer grâce à l'accompagnement Adapto+ (par exemple : identification des secteurs et des enjeux à travailler en priorité, quelles options d'adaptation comparer, dans quelles conditions la gestion souple serait ou non envisageable, quels besoins spécifiques en termes de gouvernance, etc.) : ..... ..... ..... .....

### 7.4 Caractéristiques du projet

<b>Titre provisoire du projet</b>	.....
<b>Périmètre concerné par le projet</b>	Préciser le ou les sites/littoraux concernés (renvoyer si besoin à la rubrique 7.2) et, le cas échéant, les secteurs prioritaires dans ce périmètre : ..... .....
<b>Description synthétique de la démarche proposée</b>	Décrire, en quelques lignes, la démarche que le territoire envisage de mener dans le cadre de l'AMI, telle qu'elle est envisagée à ce stade : principaux enjeux sur lesquels elle porterait et types d'actions ou temps de travail qui pourraient être mobilisés (par exemple : consolidation du diagnostic, réflexion sur des scénarios d'adaptation, temps d'échange ou de concertation, premières réflexions sur des options de gestion souple), ainsi que, le cas échéant, les liens avec des travaux ou démarches déjà engagés sur le territoire : .....

	..... .....
<b>Contraintes et points de vigilance pour la mise en œuvre de la démarche proposée</b>	Indiquer, en quelques lignes, les principales contraintes ou points de vigilance que vous identifiez à ce stade pour la mise en œuvre de la démarche (par exemple : contraintes foncières, enjeux de gouvernance, acceptabilité sociale, manque de données, capacités internes limitées, etc.), ainsi que, le cas échéant, les échéances ou temps forts déjà connus avec lesquels l'accompagnement Adapto+ devra s'articuler (révision de documents d'urbanisme, élaboration ou révision de stratégies, projets d'aménagement, etc.) : ..... ..... .....

### 7.5 Moyens et partenariats

<b>Organisation et pilotage de la démarche</b>	Décrire comment le territoire envisage d'organiser et de piloter la démarche pendant la durée de l'accompagnement : référent(s) identifié(s) et rôle dans le suivi opérationnel, instance(s) de pilotage envisagée(s) (comité de pilotage, groupe de travail...), principaux moyens humains que le territoire pense pouvoir y consacrer (temps des services, éventuels renforts ou appuis techniques externes). Ces éléments peuvent rester indicatifs à ce stade.)..... .....
<b>Partenaires institutionnels et techniques associés à la démarche</b>	Indiquer, le cas échéant, les principaux partenaires institutionnels et techniques pressentis pour être associés à la démarche (autres collectivités, établissements publics, services de l'État, acteurs socio-économiques, associations, structures de recherche, etc.) et préciser en quelques mots leur rôle ou contribution attendue. Il n'est pas nécessaire que l'ensemble de ces partenariats soit déjà formalisé à ce stade : ..... .....
<b>Acteurs locaux et acceptabilité</b>	Indiquer les principaux types d'acteurs locaux concernés par les enjeux littoraux du territoire (acteurs économiques, représentants du tourisme, acteurs agricoles ou de la pêche, associations, habitants, usagers du littoral, etc.) et décrire les modalités de mobilisation et de participation envisagées (réunions d'information, ateliers, groupes de travail, etc.). Le cas échéant, mentionner brièvement tout élément déjà connu sur l'acceptabilité locale des enjeux d'adaptation (débats existants, expériences récentes de concertation, appuis ou réticences identifiés): ..... .....
<b>Ordre de grandeur des moyens financiers envisagés (le cas échéant)</b>	Total estimé : ..... Autofinancement : ..... Cofinancements sollicités (État, Région, Département, autres) : .....

### 7.6 Attendus dans le cadre de cet AMI (non évalué lors de la sélection)

<b>Résultats attendus à l'issue de l'accompagnement Adapto+ (à titre indicatif)</b>	<p>Indiquer, de manière indicative, les principaux résultats que le territoire souhaiterait pouvoir mobiliser à l'issue de la période d'accompagnement (par exemple : diagnostic partagé des aléas et des enjeux, éléments de comparaison de scénarios d'adaptation incluant la gestion souple, premières orientations de trajectoire, feuille de route d'actions à approfondir, éléments pour alimenter des documents de planification, etc.). Cette rubrique n'est pas prise en compte dans l'évaluation des candidatures</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<b>Besoins éventuels en termes d'appui et de montée en compétences (formation, accompagnement...)</b>	<p>Le cas échéant, indiquer brièvement les besoins pressentis en termes de formation et/ou d'accompagnement des élus, des services ou des partenaires locaux (par exemple : compréhension des risques littoraux, gestion souple, analyses multicritères, concertation, etc.), à titre d'information pour l'équipe Adapto+. Cette rubrique n'est pas prise en compte dans la sélection des candidatures :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>

### 7.7 Remarques complémentaires

Cette rubrique permet au territoire d'apporter, s'il le souhaite, des précisions ou éléments de contexte qui ne trouveraient pas facilement leur place dans les autres sections du formulaire (par exemple : particularités institutionnelles, projets connexes en cours, éléments de contexte local utiles à la bonne compréhension de la candidature, etc.) :

.....

.....

.....

.....

.....

### 7.8 Pièces jointes

- Formulaire de candidature (présent document) dûment complété (à déposer au format demandé sur la plateforme Démarches Simplifiées (Obligatoire))
- Présentation synthétique de la structure porteuse (missions principales, compétences en lien avec le littoral et l'adaptation, principaux partenariats)
- Délibération de l'organe délibérant ou lettre d'engagement du représentant légal (autorisant le dépôt de la candidature et la participation à l'AMI Adapto+) (Obligatoire)
- Le cas échéant : lettres de soutien de partenaires associés

- Eléments cartographiques et/ou photographiques illustrant la situation du territoire, les enjeux littoraux et le périmètre concerné par la démarche (si non intégrés directement dans le formulaire)
- La liste des études, diagnostics ou suivis existants (avec références ou liens si disponibles).

Engagement de la collectivité

Je soussigné(e) ....., représentant(e) légal(e) de la collectivité ....., certifie l'exactitude des informations fournies dans ce dossier et m'engage à respecter les conditions de l'AMI Adapto+.

Fait à ....., le .../.../.....

*Signature et cachet de la collectivité*